



Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante de la Seine-Saint-Denis

26, avenue Gabriel Péri – 93120 La Courneuve

Tél. 01 48 37 34 64 Fax 01 48 36 01 56

E-mail : addeva93@gmail.com

Accueil sur Rendez vous

JOURNAL D'INFORMATIONS DES ADHERENTS N° 1

Ce journal a été décidé et conçu par notre Conseil d'Administration pour vous apporter des informations sur les activités et la vie quotidienne de votre ASSOCIATION.

LE MOT du PRÉSIDENT

Ces derniers mois, l'Addeva 93 n'a pas chômé. Quelques exemples :

9 ans ½ après le décès, nous avons fait indemniser la famille d'un habitant d'Aulnay contaminé quand il était jeune par les poussières de l'usine d'amiante.

Nous avons fait reconnaître une maladie rare et peu connue due à l'amiante : la fibrose rétropéritonéale. Une première en France...

Nous avons remonté le taux d'incapacité d'un adhérent de 20% à 70% et avancer le point de départ de l'indemnisation de 17 mois.

Nous avons aidé des salariés malades à bénéficier de la « pré-retraite amiante ».

La priorité de l'association c'est d'accueillir et d'aider les victimes et leurs familles.

Nous préparons une campagne d'information en direction des médecins sur les maladies de l'amiante et la façon précise de les déclarer.

Nous avons un partenariat avec le réseau AC Santé pour que toutes celles et ceux qui le souhaitent puissent participer à des groupes de paroles ou bénéficier d'un soutien psychologique.

Avec l'Addeva et ses avocats, nous avons gagné des actions en faute inexcusable de l'employeur.

Nous devons aussi éviter que les expositions d'aujourd'hui ne fabriquent les cancers de demain.

Quand des enseignants ou des parents d'élèves d'une école, des locataires d'une HLM, des re-



présentants du personnel d'une entreprise contactent l'association, nous répondons : présent.

Vous le savez, l'Addeva 93 fait partie de l'ANDEVA, l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante, qui a 20 ans d'existence. Sans elle, ni le Fiva ni la « pré-retraite amiante » n'existeraient.

L'Addeva 93 appelle tous ses adhérents à participer à la manifestation nationale des victimes de l'amiante organisée par l'Andeva à Paris le 7 octobre à 14 heures.

- pour que tous les responsables soient jugés,
- pour des indemnisations équitables,
- pour que les pouvoirs publics fassent de la prévention du risque amiante et de la recherche sur le mésothéliome des priorités nationales.

Alain BOBBIO

Connaissez-vous vos droits ?



Le droit à un suivi médical gratuit

Retraité ou chômeur, exposé par le passé à des cancérigènes comme l'amiante, dans le privé ou la Fonction publique, on a droit à un suivi médical post-professionnel gratuit : une consultation et un scanner (sans injection de contraste) tous les 5 ans pour une exposition forte, tous les 10 ans pour une exposition intermédiaire.

Alors qu'un dépistage précoce du cancer broncho-pulmonaire peut prolonger l'espérance de vie, le droit à ce suivi médical est trop peu utilisé, faute d'information. Pour inverser la tendance, l'Addeva 93 et l'Association des anciens salariés de l'usine Alstom/Areva Transformateurs de Saint-Ouen ont envoyé une lettre d'information et un questionnaire à 160 anciens de cette usine habitant la Seine-St-Denis, en collaboration avec la CPAM 93.

Les associations et la caisse primaire ont organisé le 17 février 2016 une réunion d'information à laquelle ont participé 56 anciens de l'usine. 47 questionnaires sont parvenus à la CPAM 93 qui a donné 42 accords de prise en charge du suivi post-professionnel (En 2014, pour toutes les entreprises du département, 24 seulement avaient été accordés) Aujourd'hui, près des 2/3 ont déjà passé gratuitement un scanner.

Les associations ont un rôle incontournable pour faire vivre un suivi médical dans la durée. L'Addeva 93 et l'Association des anciens d'Alstom/Areva de St Ouen feront le maximum pour que ces actions s'étendent à l'Île de France et aux collectifs d'anciens salariés d'autres entreprises.

Le droit à une « pré-retraite amiante »

Si vous avez une pathologie liée à l'amiante reconnue en maladie professionnelle, vous avez droit à une cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA) à partir de 50 ans, si vous avez été salarié dans le privé ou agent de la fonction publique.

Si vous n'êtes pas malade de l'amiante et que vous avez travaillé dans un établissement inscrit sur les listes officielles ouvrant droit à l'ACAATA pour une période donnée, vous pouvez bénéficier d'un départ anticipé, au prorata du temps travaillé dans cet établissement. Ce droit existe pour les salariés du privé, mais pas pour les agents de la Fonction publique.

Si vous pensez être concerné, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'Addeva 93. L'association vous aidera à monter votre dossier.

Maribel

Les droits des personnes exposées à l'amiante hors du travail

On peut inhaler des fibres d'amiante de bien des façons. C'est le cas des épouses, contaminées en lavant les vêtements de travail de leur mari ou des enfants qui sont allés à l'école ou des personnes qui ont habité au voisinage de l'usine d'amiante d'Aulnay-sous-Bois.

Les victimes et leurs familles peuvent être indemnisées par le FIVA. L'association est là pour les aider à faire valoir leurs droits.

Le droit à un soutien moral et psychologique

Tous nos adhérents touchés par la maladie ou la perte d'un être cher savent qu'ils peuvent trouver à l'association un accueil chaleureux, une écoute et un soutien moral. Ils peuvent se confier et échanger avec des personnes qui ont vécu les mêmes choses qu'eux.

Cette année, pour la première fois, nous avons signé une convention de partenariat avec le réseau **AC Santé** de Seine-Saint-Denis. Il permettra de mettre en place, pour les personnes qui en ressentiront le besoin, des groupes de parole et des consultations individuelles avec un ou une psychologue connaissant bien les problèmes auxquels peut être confrontée une personne atteinte d'un cancer et sa famille.

Comment vit l'Addeva 93 ?

Le conseil d'administration

Il est composé de 18 membres :

Le Bureau

Alain BOBBIO, président, ancien salarié de Roussel

Henri BOUMANDIL, secrétaire, victime de l'amiante ancien de Cegelec Alsthom.

Pierre BERNARDINI, secrétaire adjoint, ancien de Renault Billancourt.

Rosa GESLIN, trésorière (père décédé de l'amiante).

Gilbert BOURDIN, trésorier adjoint, ancien de Babcock

Jean-Pierre DENES, victime de l'amiante, ancien du Crédit Commercial de France

Didier FAURE, victime de l'amiante BTP.

Les autres administrateurs

Claude AUFORT, victime de l'amiante, retraitée de l'Éducation Nationale,

Bernard BALESTRI, association des anciens d'Alsthom TSO à Saint-Ouen

Soraya BERKANE, (père décédé de l'amiante, ancien de Sanofi).

Jeanine BESNIER (époux décédé de l'amiante, ancien de COFMO Presse).

René BLANC, victime de l'amiante, ancien de Valéo.

Thierry DELCROIX, (père décédé de l'amiante, ancien de Shell).

Serge FRANCESCHINA, ancien de Sanofi,

André LANCTEAU, ancien de Renault Rueil.

Belaid OULD SLIMANE, victime de l'amiante, ancien de Renault Billancourt

Françoise VERGER, (père décédé de l'amiante ancien d'Eternit).

Le Conseil d'Administration se réunit tous les deux mois et prend les décisions sur la vie de notre association.

- Les actions de défense des victimes et la participation aux manifestations de l'Addeva.
- les dossiers (maladies professionnelles, FIVA, pré-retraite amiante, actions judiciaires)
- Les réunions avec les avocats, les caisses primaires d'Ile-de-France et de province,
- Les dépenses pour les activités de l'association (salaire, ordinateurs, imprimantes, papiers, stylos, etc.) et les réunions avec le cabinet comptable.

Les ressources de l'association

La vie de l'association repose sur le travail d'une secrétaire administrative et de 15 bénévoles.

Les cotisations

Nous avons fait le choix de maintenir la cotisation au niveau le plus bas possible. Elle ne suffit pas à financer le salaire et les frais de fonctionnement de l'association.

Les dons

Modestes ou importants, ils nous font toujours chaud au cœur. Grâce à eux, l'Addeva peut continuer à soutenir et défendre les victimes de l'amiante. Merci à celles et ceux qui pensent à l'association quand ils sont indemnisés par la Sécu, le Fiva ou par une action en justice.

Les subventions

L'ADDEVA 93 reçoit des subventions du conseil départemental, de la CPAM et de municipalités du 93. Les demandes de subventions sont suivies par Jean-Paul MERCIER, Mauricette OUSATOFF et Maribel GANOBIS.

Sur les 40 villes du 93, nous avons :

- **une aide chaque année** des villes de Drancy, Dugny, La Courneuve, Noisy-le-Grand, Romainville, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains,,
- **une aide occasionnelle** d'Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Livry-Gargan,
- **des refus** d'Épinay-sur-Seine, Les Lilas, Le Pré Saint Gervais, Montfermeil, Noisy le Sec, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Rosny-sous-Bois, Tremblay-en-France, Villepinte,
- **aucune réponse** de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Clichy-sous-Bois, Coubron, Épinay-sur-Seine, Gournay-sur-Marne, Gagny, Le Bourget, Les Pavillons-sous-Bois, Le Raincy, l'Île Saint-Denis, Montreuil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Sevran, Vaujours, Villemomble.

« Nous lançons un appel à tous nos adhérents qui ont des connaissances dans leur municipalité (maire, conseillers Municipaux) : vous pouvez nous aider à faire connaître notre association et relayer nos demandes de subventions auprès des villes qui refusent ou ne répondent pas. »

**Jean-Paul
et Mauricette**



La charge de travail à la Courneuve

En un an : 230 et 250 rendez-vous avec des victimes et des familles à l'Addeva,

En un mois : 130 lettres reçues et 370 lettres envoyées, **4050** photocopies,

En un jour : de 20 à 30 coups de téléphone donnés et reçus,

Un entretien téléphonique peut durer trois quart d'heure s'il survient au lendemain d'un deuil ou de l'annonce d'une maladie grave.

Pour une seule victime décédée, il peut y avoir 10, 20, 30 dossiers d'ayant droit pour le Fiva.

Le suivi d'un dossier peut durer des mois voire des années: analyse, rendez-vous, témoignages, pièces administratives et médicales, contacts avec les avocats et les caisses...

Bienvenue à Nassiera !

Maribel GANOBIS, notre secrétaire administrative est bien connue de vous tous. Chacun apprécie son dévouement et ses compétences. Elle partira en retraite le 1^{er} juin 2018.

A partir du premier janvier 2017 elle commencera une retraite progressive, en travaillant trois jours par semaine.

Depuis le 5 septembre, elle est assistée de Nassiera HAMIDI, embauchée en CDD à l'issue d'un appel à candidatures auprès du Pôle emploi.

Nassiera a plusieurs victimes de l'amiante dans sa famille. Elle était sans travail et venait déjà régulièrement à l'Addeva comme bénévole depuis le mois de janvier

Elles travailleront toutes les deux en « double commande » sur ce poste difficile qui nécessite d'acquérir de nombreuses connaissances et d'avoir des qualités de rigueur et d'écoute.

Qui sont les bénévoles ?

Henri BOUMANDIL, Rosa GESLIN, Janine BESNIER, Alain BOBBIO apportent leur aide à Maribel GANOBIS pour la gestion des dossiers d'indemnisation,

Serge FRANCESCHINA coordonne le travail sur Sanofi-Aventis et les contacts avec la CPAM 94,

Pierre BERNARDINI coordonne le travail sur les usines Renault et Chausson de divers sites. Il s'occupe de la prévention du risque amiante dans les HLM.

Didier FAURE suit la prévention du risque amiante notamment sur les chantiers et dans les écoles.

Bernard BALESTRI participe à l'association des anciens de l'Alstom TSO. Il suit les dossiers de « pré-retraite amiante » et du préjudice d'anxiété, Thierry DELCROIX collecte des jugements et suit la jurisprudence des tribunaux.

René BLANS suit l'achat et la maintenance des équipements bureautiques et informatiques.

Mauricette OUSSATOFF et Jean-Paul MERCIER gèrent les demandes de subventions.

Rosa GESLIN, gère la comptabilité en lien avec les experts comptables du cabinet Sanexco,

Janine BESNIER enregistre les cotisations et les dons et envoie récépissés et remerciements,

Ouidad KECHKECHE et Françoise VERGER donnent de leur temps selon leurs disponibilités pour des tâches administratives,

Sans compter tous ceux qui ne refusent jamais de donner un coup de main lors des envois de courriers à tous les adhérents : Ginette BOUMANDIL, Gilbert BOURDIN, OULD SLIMANE, Jean-Pierre et Césarine DENES, Nicole BARUSSEAU et tous les autres...

Sans leur dévouement, L'Addeva 93 ne pourrait pas vivre. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !